

# Compte rendu du Comité syndical du 18 mars 2021

## Saint-Mathieu

### Étaient présents :

Collège régional : Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Catherine TYTGAT, Béatrice GENDREAU.

Collège départemental : Pascal BOURDEAU, Jocelyne RÉJASSE.

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Jeanine GIRARDIE, Emmanuel DEXET, Gaëtan MOULY, Bernard JARRY, Christian JULIEN, Pascal RAFFIER, Gervais LAMARE, Claudette LORGUE, Michel THOMAS, Danielle FAUCHER, Dominique JARDIN, Éric ROULAUD, Michel AUPETIT, Philippe FRANÇOIS, Jean-François BOYER, Anne VIDALENC, Marc CHATONNIER, Henri LONGIERAS, Gérard TRICONE, Christian GAILLOT, Stéphanie MARCENAT, Henri SEEGER, Nadia DUFORT, Moïse BONNET, Sébastien FISSOT, Christian ALLARY, Pascal CAPEYRON, Fabien HABRIAS, Laurent MENUT, Muriel GARAUD, Stéphane MAZIERE, Jean-Paul BONNIN, Marie-José HEGARAT, Jean-Pierre PATAUD, Jean-Pascal GOUILHERS, Grégoire VILLEDEY, Florence KRAUSE, Sylvie GOURAUD, Marie-Pierre MISSAULT, Gilbert CHABAUD, Solange COTTA, Paulette LACROIX, Philippe BASILE, Denis VINET, Cédric VAN MEERHAEGE, Chantal GARRIGOU-GRANDCHAMP, Albert VIROULET, Pierre HACHIN, Alain DURIS, Roland GARNICHE, Christian DESROCHE, Bernard VAURIAC, Dominique MARCETEAU, Claudine LATHIÈRE, Pascal MÉCHINEAU, Gérard CHAPEAU, Christelle THORE, Lucien COINDEAU.

### Excusés et absents :

Collège régional : Lionel FREL, Geneviève BARAT, Nathalie FONTALIRAN, Vincent GÉRARD, Antoine AUDI.

Collège départemental : Pascale ROBERT-ROLIN, Sarah GENTIL.

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Kévin COUSSY, Cécile GRASSET, Stéphane BERNARD, Catherine PEROUX, René MALLEFONT, Alexandre GUYRITS, Géraldine DEPIERRE, Charles-Antoine DARFEUILLES, Rob HOOGERWAARD, Guillaume VIEBAN, Marion DEBA, Jacques FLORANT, Frédérique GODARD, Frédéric GAILLARD, Nora SABOURDY SCHNEIDER, Michel MAZEAU, Pascal COURNARIE, Henri JACQUES, Sylvie MOLINES, Stéphane SEYER, Dominique MOLINA, Didier CHEYRADE, Jérôme SUET, Manuel LORENZO, Claudine PELISSON, Sandrine DENIS, Benoît BATISSOU, Pierre-Yves DUWOYE, Frédéric ANTOINE, Véronique BRAUD, Bernard GERING, Éric LAFONTAINE, Franck LAUGERE, Muriel HARTWICH, Jean-Pierre MONTALESCOT, Christian SCIPION, Anouk DARRAS, Valérie DUMAINE, Janet VENN-CINTAS, Aude de COURCEL, Cécile DUDOGNON, Marie-Jeanne DARTOUT, Julien MARIE, Christine GAREL, Isabelle HECKELMANN, Christine BALLAY, Guillaume BAGNERIS, Alexandre DURET, Jacques PÉNICHOU, Pascal CLUZEAU, Claude MARTINOT, Marilynne FORGENEUF, Michelle CANTET, Annick HUCHET, Pascal DAUBIGNEY, Jean LEGOFF, Michèle ROY, Frédéric DUTHEIL.

### Ont donné pouvoir :

Collège régional : Béatrice GENDREAU à Catherine TYTGAT.

Collège départemental : Pascale ROBERT-ROLIN à Pascal BOURDEAU, Jocelyne RÉJASSE à Philippe FRANÇOIS.

Collège des communes, communautés de communes et villes-portes : Cécile GRASSET à Bernard VAURIAC, Frédéric GAILLARD à Dominique JARDIN, Dominique MOLINA à Stéphanie MARCENAT, Claudine PELISSON à Nadia DUFORT, Véronique BRAUD à Albert VIROULET, Janet VENN-CINTAS à Paulette LACROIX, Marilynne FORGENEUF à Pascal RAFFIER.

Membres	En exercice	Présents	Présents et représentés	Total des voix
Collège des Régions	8	3	3	121.39
Collège des Départements	4	2	2	
Collège des communes, communautés de communes et villes-portes	116	58	65	
<b>TOTAL</b>	<b>128</b>	<b>63</b>	<b>70</b>	

Ouverture de la séance à 17h00 par Bernard VAURIAC, Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin en présence de la Sous-préfète de Rochechouart/Bellac.

### 1/Vote du compte de gestion 2020 du budget principal du Parc naturel régional Périgord-Limousin

Identique au compte administratif 2020 du même budget, adopté à l'unanimité par le Comité syndical.

### 2/Vote du Compte administratif 2020 du budget principal du Parc naturel régional Périgord-Limousin (présenté par Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES))

Il se présente ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Résultat 2019	+ 53 476.63 €	Résultat 2019	+ 174 025.83 €
Dépenses 2020	2 064 860.04 €	Dépenses 2020	73 096.88 €
Recettes 2020	1 894 779.46 €	Recettes 2020	296 508.02 €
Résultat cumulé	- <b>116 603.95 €</b>	Résultat cumulé	+ <b>397 436.97 €</b>

Lors du vote, Le Président du Parc s'est retiré. Compte administratif 2020 voté à la majorité (1 abstention).

### **3/Vote de l'affectation du résultat 2020 du budget principal du Parc naturel régional Périgord-Limousin**

#### **→ SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### Restes à réaliser au 31/12/2020

En dépenses : 42 648 €

En recettes : 56 460 €

Résultat d'exécution de l'exercice :	+	223 411.14 €
Résultat antérieur reporté :	+	174 025.83 €
		-----
Résultat cumulé section investissement	+	<b>397 436.97 €</b>

#### **→ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat d'exécution de l'exercice	-	170 080,58 €
Résultat antérieur reporté	+	53 476.63 €
		-----
Résultat cumulé section de fonctionnement	-	<b>116 603.95 €</b>

À l'unanimité, le Comité syndical décide de reporter le déficit de fonctionnement d'un montant de 116 603.95 € (arrondis à 116 604 €) à l'article 002 sur le budget primitif 2021 et de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 397 436,97 € (arrondis à 397 436 €) à l'article 001 sur le primitif 2021.

### **4/Vote du budget primitif du budget principal 2021**

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le budget primitif 2021:

<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>2 182 689 €</b>
Charges à caractère général :	493 995 €
Charges de personnel :	1 446 490 €
Autres charges de gestion courante	48 600 €
Charges financières :	6 100 €
Charges exceptionnelles	100 €
Amortissements	70 800 €
Déficit reporté :	116 604 €
<b><u>Recettes de fonctionnement :</u></b>	<b>2 182 689 €</b>
Produits des services du domaine	175 000 €
Dotations, cotisations et subventions :	1 930 139 €
Autres produits de gestion courante :	15 000 €
Atténuation de charges :	28 000 €
Opérations d'ordre :	34 550 €

Les cotisations statutaires pour l'année 2021 sont réparties de la manière suivante :

Région Nouvelle-Aquitaine	566 002.54 €
Département de la Haute-Vienne :	70 000.00 €
Département de la Dordogne :	70 000.00 €
Communes :	56 249.52 €
Communautés de communes :	56 249.52 €
Villes portes :	29 001.60 €

La dotation de l'État en 2021 s'élève à 100 000 €.

La subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine au programme d'actions 2021 s'élève quant à elle à **570 000 €**.

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 593 316 € avec des restes à réaliser 2020 de 56 460 € en recettes et de 42 648 € en dépenses.

À l'unanimité, le Comité syndical valide le budget primitif 2021 (budget principal)

#### **5/Renouvellement de la ligne de trésorerie – année 2021**

À l'unanimité, le Comité syndical a voté pour le renouvellement de la ligne pour un montant de 350 000 € auprès du Crédit Agricole.

Il est précisé au cours des échanges que les 350 000 € débloquées par le Parc en 2020 ont fait l'objet d'un remboursement courant mars 2021 à la banque.

#### **6/Dotation de l'État 2021**

Chaque année, l'État alloue au Parc naturel régional Périgord-Limousin une dotation de 100 000 € qui permet d'assurer l'organisation d'actions en faveur de l'environnement régional dans le cadre de la mise en œuvre de sa charte.

<b>Objet des dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Origine des recettes</b>	<b>Montant</b>
Charges à caractère général	493 995 €	État	100 000 €
		Parc	393 995 €
<b>TOTAL</b>	<b>493 995 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>493 995 €</b>

À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement.

#### **7/Subvention de l'État au programme d'actions 2021**

Chaque année, l'État alloue au Parc naturel régional Périgord-Limousin une subvention maximum de 20 000 € destinée à financer une partie de son programme d'actions annuel.

En 2021, l'aide financière d'un montant de **16 830.08 €** sera répartie de la façon suivante :

\*Faire de la biodiversité un moyen de maîtriser les parasites du châtaignier sur le Parc : **2 094.08 €**

\*Diagnostic territorial partagé : quel paysage forestier pour demain ? : **14 736 €**

Le plan de financement est le suivant :

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Origine des recettes</b>	<b>Montant</b>
Faire de la biodiversité un moyen de maîtriser les parasites du châtaignier sur le Parc	5 235.20 €	État (Dreal Nouvelle-Aquitaine)	16 830.08 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	8 745.00 €
Diagnostic territorial partagé : quel paysage forestier pour demain ?	22 481 €	<b>Sous-total financements publics</b>	<b>25 575.08 €</b>
		Autofinancement Parc	2 141.12 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 716.20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 716.20 €</b>

À l'unanimité, le Comité syndical valide le plan de financement.

## **8/Vote du compte de gestion 2020 du budget annexe du Parc naturel régional Périgord-Limousin**

Identique au compte administratif 2020 du même budget, adopté à l'unanimité par le Comité syndical.

## **9/Vote du Compte administratif 2020 du budget annexe du Parc naturel régional Périgord-Limousin**

Ce dernier se présente ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Résultat 2019	+ 283 581.62 €	Résultat 2019	+ 74 738.12 €
Dépenses 2020	232 900.34 €	Dépenses 2020	706 272.99 €
Recettes 2020	246 205.36 €	Recettes 2020	799 728.83 €
Résultat cumulé	<b>+ 296 886.64 €</b>	Résultat cumulé	<b>+ 168 193.96 €</b>

Lors du vote, Le Président du Parc s'est retiré. Compte administratif 2020 voté à la majorité (1 abstention).

## **10/Vote de l'affectation du résultat 2020 du budget annexe du Parc naturel régional Périgord-Limousin**

Considérant les éléments suivants sur le résultat de l'exercice budgétaire 2020 :

### **→ SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### Restes à réaliser au 31/12/2020

En dépenses : 30 000 €

En recettes : 185 785 €

Résultat d'exécution de l'exercice : + 93 455.84 €

Résultat antérieur reporté : + 74 738.12 €

Résultat cumulé section investissement **+ 168 193.96 €**

### **→ SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat d'exécution de l'exercice + 13 305.02 €

Résultat antérieur reporté + 283 581.62 €

Résultat cumulé section de fonctionnement **+ 296 886.64 €**

À l'unanimité, le Comité syndical décide de reporter l'excédent de fonctionnement d'un montant de 296 886.64 € (arrondis à 296 886 €) à l'article 002 sur le budget primitif 2021 et de reporter l'excédent d'investissement d'un montant de 168 193.96 € (arrondis à 168 193 €) à l'article 001 sur le primitif 2021.

## **11/Vote du budget primitif du budget annexe 2021**

Monsieur le Président présente aux membres du Comité syndical le budget primitif du budget annexe 2021 :

<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>	<b>611 569 €</b>
Charges à caractère général :	417 053 €
Charges de personnel :	70 000 €
Autres charges de gestion courante	40 000 €
Charges exceptionnelles	83 000 €
Amortissements :	1 516 €

<b><u>Recettes de fonctionnement</u></b>	<b>611 569 €</b>
Dotations :	314 620 €
Opérations d'ordre :	63 €
Excédent reporté :	296 886 €

En investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 455 494 €. 30 000 € de restes à réaliser 2020 en dépenses et 185 785 € de restes à réaliser en recettes.

À l'unanimité, le Comité syndical valide le budget primitif annexe 2021.

### **12/Intégration de Mareuil en Périgord et de Saint-Bazile dans le périmètre classé du Syndicat mixte du PNR PL.**

À l'unanimité, le Comité syndical autorise les communes de Mareuil en Périgord et de Saint-Bazile à rejoindre le périmètre classé du PNR et d'adhérer au Syndicat mixte du PNR et autorise le Président à solliciter le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine afin qu'il autorise le classement de ces communes et approuve le nouveau périmètre.

### **13/Officialisation du lancement de la révision de la Charte du Syndicat mixte du PNR PL**

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Périgord-Limousin est chargé de conduire la préparation et l'élaboration de sa nouvelle Charte sous la responsabilité de la Région. Cette révision et les travaux qui en découlent impliquent un travail important et mobilisant fortement les élus et l'équipe technique du Parc.

Le SM du PNR PL propose de constituer un Comité de pilotage et un Comité technique, au regard de la nécessité :

\*D'une part d'associer à l'élaboration du projet de Charte l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés ainsi que l'État ;

\*et d'autre part de concerter les partenaires intéressés, en particulier les chambres consulaires.

À l'unanimité, le Comité syndical acte le démarrage officiel du processus de révision de la Charte du Parc naturel régional Périgord-Limousin et approuve la constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique.

### **14/Désignation d'un représentant suppléant du Parc naturel régional Périgord-Limousin au Gal Pays Périgord-Vert.**

Le Comité syndical désigne M. Pascal BOURDEAU, représentant suppléant au Gal Pays Périgord-Vert.

### **15/Mise en place d'un diagnostic territorial partagé : croisons les regards !**

Les attentes sociétales en matière de valorisation des espaces naturels sont fortes, notamment en ce qui concerne les forêts.

Une commune du Parc, Saint-Jory-de-Chalais, est en train de déployer une animation foncière forestière sur 1000 ha de forêt avec l'aide du Département de la Dordogne dans le cadre d'une opération nommée AFAFE : Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental. Le Parc a proposé d'accompagner ce projet opérationnel forestier d'un volet concertation avec le territoire concerné.

Ce travail permettra de répondre à plusieurs objectifs :

- Mise en place d'une concertation forêt/société sur le Parc (attente du Contrat de transition écologique CASTECO)

- Test d'une méthode originale, formation des agents du Parc en vue de sa reproduction sur d'autres massifs à enjeux
- Collaboration avec plusieurs collectivités sur le thème des forêts.

Pour mettre en place cette concertation, l'appui d'un bureau d'étude spécialisé est requis. Une consultation sera lancée prochainement, le montant de l'étude a été estimé à **22 481 €** sur la base des exemples d'autres territoires.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Recrutement d'un bureau d'étude spécialisé en concertation	22 481,00 €	Autofinancement Parc	1 000,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	6 745,00 €
		DREAL Nouvelle-Aquitaine	14 736,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 481,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 481,00 €</b>

À l'unanimité, le Comité syndical autorise le Président à lancer la consultation du bureau d'étude pour mener cette opération.

### **16/Participation du PNR PL au projet Destination Parcs de la Fédération des Parcs**

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux (FPNR) s'est donnée comme ambition de faire émerger une offre écotouristique « Destination Parcs » pour permettre aux Parcs Naturels Régionaux de générer de nouvelles ressources en élargissant leurs potentiels visiteurs et d'optimiser l'effet destination nationale sur chacun des Parcs.

À travers ce positionnement, c'est le côté humain et engagé des Parcs qui est mis en avant : ces derniers sont des espaces d'avenir où l'on rencontre des hommes et des femmes, acteurs du changement et de la transition écologique, où l'on découvre les terroirs et la culture de nos régions au milieu d'une nature préservée et dans lesquels on peut prendre le temps de faire une pause. La FPNR a donc lancé un projet collectif où, sur la base du volontariat de Parcs pionniers, un(e) entrepreneur(e) va être recruté(e) pour structurer une offre touristique « Destination Parcs » en 2021, afin de disposer d'un large éventail d'offres à commercialiser en 2022.

Ce gain en visibilité du territoire sera important grâce à cette nouvelle action. Le fait d'être Parc pionnier l'engage à participer aux groupes de travail de la Fédération, et à verser une participation de **3 000 €** pour contribuer aux frais de recrutement du ou de la futur(e) entrepreneur(e). En contrepartie, il sera accompagné pour la définition d'offres écotouristiques locales. Cette dépense est prévue dans le cadre du budget de la mission Tourisme durable.

À l'unanimité, le Comité syndical valide la participation du PNR PL à l'opération « Destination Parcs » lancée par la FPNRF pour la somme de 3 000 € et autorise le Président à signer tous les documents en relation avec cette délibération, notamment la convention de partenariat avec la FPNRF.

### **17/Raccordement et balisage Grande boucle du Parc - le Grand tour de Charente à VTT**

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, les Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne, ont créé une itinérance de 200 km « La Grande boucle du Parc Périgord-Limousin », inaugurée en mai 2019. L'objectif de cette itinérance est de conforter le Parc naturel comme une destination de randonnée, de valoriser l'ensemble de son territoire par une découverte douce de ses patrimoines (naturels, culturels) et de favoriser les « ailes de saison ». Le développement et la structuration de cette itinérance, dont la notoriété est croissante, se poursuit aujourd'hui.

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin, les Départements de la Dordogne et de la Haute-Vienne travaillent avec la Fédération VTT FFCT pour obtenir le label «Grande boucle du Parc, Grand itinéraire VTT». Dans ce contexte, le balisage VTT FFCT sur l'ensemble du linéaire de la Grande boucle est prévu pour la saison 2021.

La reconnaissance « Grand Itinéraire VTT », label VTT de la Grande boucle du Parc a été pensé pour en développer les usages, les clientèles et pour connecter notre territoire aux autres itinérances cyclotouristiques régionales. Dans ce contexte, un projet de jonction de la Grande boucle du Parc avec le Grand tour de Charente à VTT a été conçu. Le Grand tour de Charente à VTT est un itinéraire de 650 km autour du Département de la Charente, qui allie sport, culture, histoire et patrimoine.

Ce projet de jonction de la Grande boucle du Parc avec le Grand tour de Charente à VTT a pris la forme de deux raccords.

- Nord : de Chassenon à Rochechouart - 4,5 km (principalement sur le GR48) ;
- Sud : de la base VTT du Chambon (commune Eymouthiers - Charente) à Piégut-Pluviers- 16,5 km.

Le faible kilométrage que représentent les raccords de la Grande boucle PNR Périgord-Limousin au Tour Charente VTT permet d'envisager leur fléchage lors du balisage VTT FFCT de la Grande boucle du Parc.

À l'unanimité, le Comité syndical valide les raccords et balisages Nord et Sud de la Grande Boucle PNR Périgord-Limousin au Tour Charente VTT et autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Département de la Charente et les communes concernées.

### **18/Caution scientifique pour la rédaction d'une bande dessinée sur les forêts à l'échelle des PNR de France**

Les éditions Casterman ont pris contact avec le Parc naturel régional du Périgord-Limousin puis avec la Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) pour nouer un partenariat autour d'un projet de Bande Dessinée documentaire intitulée « **Les forêts en BD** » à destination d'un jeune public (8-12 ans).

« Les forêts en BD » appartient à la collection de BD documentaires « Tout en BD » qui concerne six domaines de connaissances : l'Histoire de France et du monde, la mythologie, l'Histoire de l'art, les classiques de la littérature, le monde actuel et les sciences.

« Les forêts en BD » est dans la « gamme sciences » qui compte pour le moment trois titres : L'évolution de la vie, L'évolution de l'homme et Les océans (paru en janvier 2021). L'ouvrage portera principalement sur les forêts françaises/européennes, avec une ouverture sur les forêts à l'échelle mondiale.

À l'unanimité, le Comité syndical valide la précommande de 150 exemplaires au tarif très préférentiel de **6,75 € HT** par exemplaire (prix éditeur, contre 12,27 € HT pour le prix de vente public), frais de transport exclus pour les mettre à la disposition des écoles, des bibliothèques, des centres sociaux et des centres de loisirs du PNRPL.

### **19/Convention partenariale pour la lutte contre la Grenouille taureau entre la Fédération Départementale des Garde-chasses Particuliers de la Dordogne, la Communauté de communes du Périgord-Limousin et le Parc naturel régional Périgord-Limousin.**

Pour la saison 2021, le Parc organise la 15<sup>ème</sup> campagne consécutive de destruction par tir nocturne, piégeage et prélèvement de pontes de l'espèce sous ses différents stades (ponte, têtard, juvénile et adulte) selon les dispositions qui seront validées par l'autorité préfectorale. Cette opération se déroulera de mai à septembre 2021 durant la période d'activité de l'espèce.

À l'unanimité, le Comité syndical valide la dépense 2021 d'un montant maximum de 1 850 € au profit de la Fédération des Garde-chasses particuliers de la Dordogne pour la réalisation des opérations de tir selon les modalités définies dans la convention et autorise le Président à signer la convention cadre de partenariat.

## **20/Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P)**

À l'unanimité, le Comité syndical instaure l'I.F.S.E et le C.I.A, applique les dispositions de la présente délibération à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, y compris pour la filière technique, valide le principe selon lequel les plafonds des primes et indemnités seront revalorisés automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence, autorise l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus et à moduler les primes selon les modalités prévues ci-dessus. Il précise que les crédits nécessaires au paiement de cette prime sont inscrits au budget primitif 2021 et que cette délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire applicable aux agents du PNR PL.